RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Prendre connaissance de la Consigne Particulière Incendie et l’appliquer.
2. Respecter les horaires des services. En cas de retard, merci de nous en tenir informer.
3. Nous signaler tout matériel défectueux ou endommagé dès votre arrivée.
4. Veiller à ne pas fumer ou vapoter à l’intérieur de l’établissement, y compris dans les locaux.
5. Respecter la tranquillité et le sommeil de tous en évitant les activités en extérieur après 21h30.
6. Demander l’autorisation pour monter un feu de camp.
7. Fermer les portes, fenêtre et **fenêtre de toit** durant votre absence.
8. Accepter la présence de chiens d’assistance (la présence d’autres **animaux** est refusée).
9. Laisser les locaux dans le même état de propreté et de fonctionnalité que celui trouvé à votre arrivée.
10. La direction décline toute responsabilité en cas de vol.